

CHIPIRONS I



Période de commercialisation

du 13 juillet 2026 au 27 novembre 2026 (inclus)



Durée d'investissement conseillée

12 ans

(hors remboursement anticipé automatique)⁽¹⁾

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 13 juillet 2026 au 27 novembre 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « CHIPIRONS I » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27 novembre 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 12 ans (hors remboursement anticipé automatique)⁽¹⁾.

En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** : Ce Titre de créance risqué est une alternative à un investissement risqué de type obligataire.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- **ISIN** : FR5272AB1633
- **COTATION** : Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL⁽³⁾ ("L'ÉMETTEUR")**. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs International

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/UE).

equitim.

(1) Le remboursement anticipé au gré de l'émetteur ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 29/11/2027.

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

(3) Standard & Poor's : A+, Moody's : A1, Fitch : AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30/06/2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « **CHIPIRONS I** » soit 1000 EUR. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/de retraite (PERin)/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre le 27/11/2026 et la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 27/11/2026 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

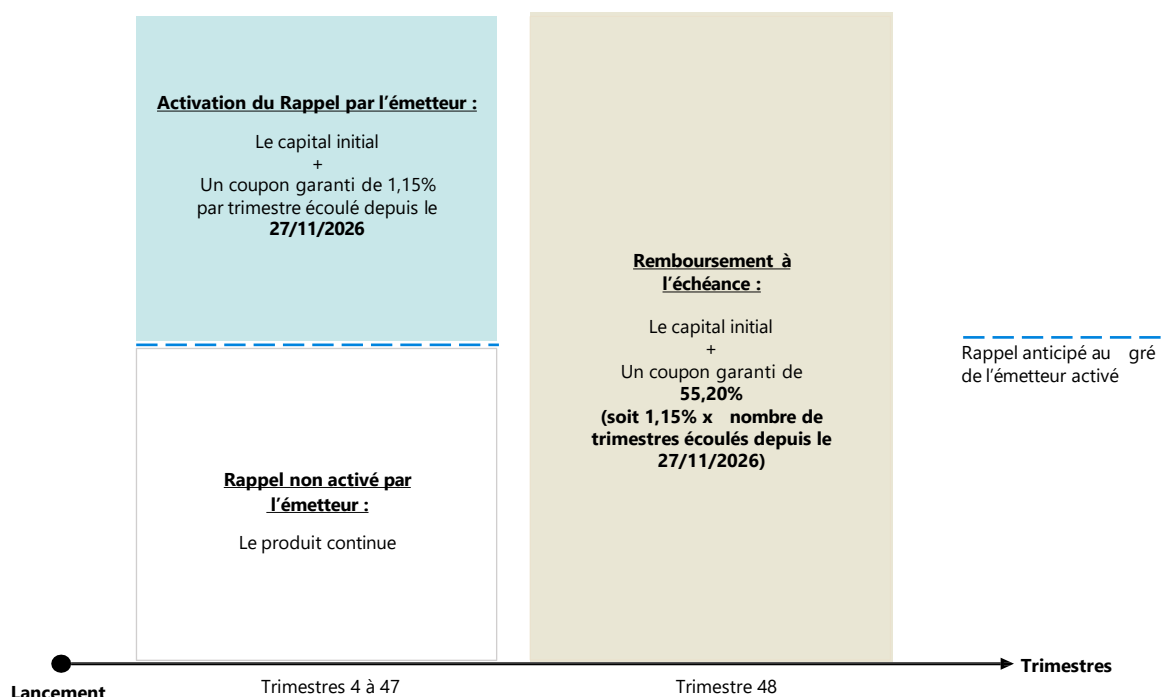
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable au gré de l'émetteur à l'issue des trimestres 4 à 47⁽¹⁾ après une période de notification de 5 jours ouvrés minimum, offrant un remboursement de l'intégralité du capital initial.

... avec un remboursement de l'intégralité du capital initial⁽²⁾ à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

... avec un objectif de coupon fixe⁽²⁾ de 1,15% multiplié par le nombre de trimestres écoulés (depuis le 27/11/2026) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Les titres de créance « **CHIPIRONS I** » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation et/ou de retraite (PERin). L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **CHIPIRONS I** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. L'émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 27/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des trimestres 4 à 47, l'Émetteur peut décider de rappeler le produit par anticipation de manière unilatérale. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon fixe de 1,15% multiplié par le nombre de trimestres écoulés (depuis le 27/11/2026)
(Soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,53%⁽²⁾)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À ÉCHÉANCE

À la date d'échéance, le 29 novembre 2038, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon⁽²⁾ fixe de 1,15% multiplié par le nombre de trimestres écoulés (depuis le 27/11/2026) **soit 55,20%**
(soit un Taux de Rendement Annuel net de 2,69%⁽³⁾)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

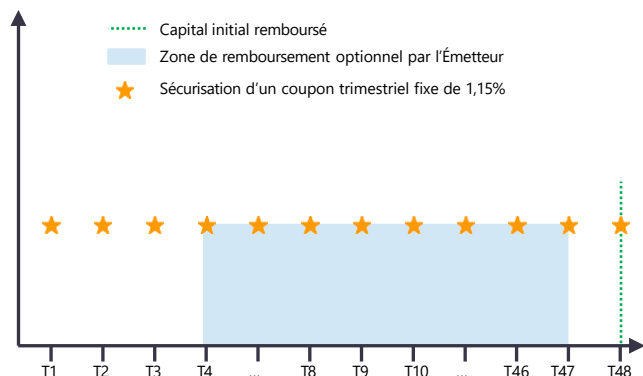
(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 27/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du produit.

L'ÉMETTEUR NE RAPPELE PAS LE PRODUIT : L'Émetteur n'active pas son mécanisme de remboursement anticipé, le produit continue jusqu'à l'échéance



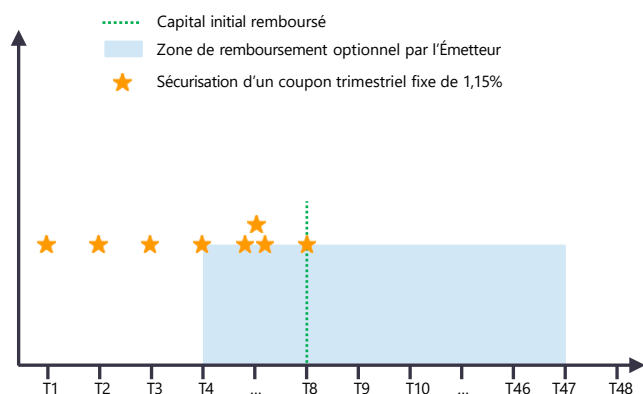
À chaque date de remboursement optionnel⁽¹⁾, l'Émetteur n'a pas activé le mécanisme de remboursement anticipé et le produit continue.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Émetteur n'a pas activé son option de remboursement anticipé précédemment.

L'investisseur récupère à la date de remboursement finale, son capital initial majoré de la somme des coupons sécurisés soit 55,20%, donc 155,20% du capital initial.

Soit un Taux de Rendement Annuel net de 2,69%⁽²⁾.

L'ÉMETTEUR RAPPELE LE PRODUIT APRÈS 8 TRIMESTRES : À une des dates de notification de remboursement optionnel, l'Émetteur rappelle le produit

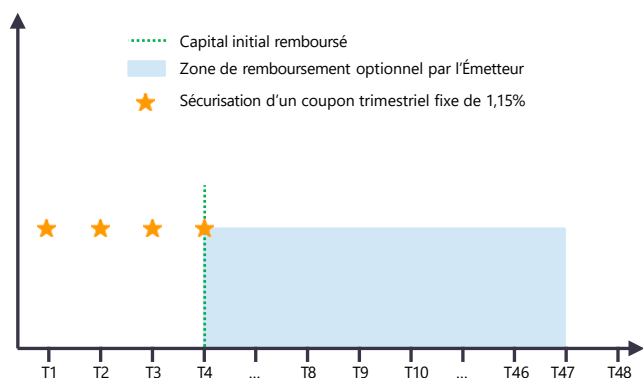


À chaque date de remboursement optionnel⁽¹⁾ du trimestre 4 à 7, l'Émetteur n'a pas activé son mécanisme de remboursement anticipé et le produit continue.

Lors de la huitième date de remboursement optionnel⁽¹⁾, l'émetteur active son mécanisme de remboursement anticipé. L'investisseur récupère à la date de remboursement anticipé, son capital initial majoré de la somme des coupons sécurisés soit 9,20%, donc 109,20% du capital initial.

Soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,45%⁽²⁾.

L'ÉMETTEUR RAPPELE LE PRODUIT APRÈS 4 TRIMESTRES : Dès la première date de notification de remboursement optionnel, l'Émetteur rappelle le produit



À la première date de remboursement optionnel⁽¹⁾, au trimestre 4, l'Émetteur décide de rappeler le produit.

L'investisseur récupère à la date de remboursement anticipé, son capital initial majoré des coupons au titre des trimestres 1 à 4 soit 4,60%, donc 104,60% du capital initial.

Soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,53%⁽²⁾.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 27/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.



AVANTAGES

- **Un coupon⁽¹⁾ fixe de 1,15% multiplié par le nombre de trimestres écoulés** (depuis le 27/11/2026) à l'échéance ou en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue des trimestres 4 à 47⁽²⁾.
- À l'échéance des 12 ans⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment, **l'investisseur reçoit⁽¹⁾ : son capital initial majoré de 1,15% multiplié par le nombre de trimestres écoulés** (depuis le 27/11/2026), soit un remboursement de 155,20% (soit un Taux de Rendement Annuel Net de 2,63%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- **L'Émetteur peut rappeler le produit par anticipation de manière unilatérale à l'issue des trimestres 4 à 47. Par conséquent, le produit comporte un risque de réinvestissement.** En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base.

Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du titre. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risque lié à l'inflation : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.

Risque de réinvestissement : Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

(1) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 27/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur (brut, hors frais de fiscalité applicable au cadre d'investissement).

Émetteur : Goldman Sachs International

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.

Date d'émission : 13/07/2026

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : Du 13/07/2026 au 27/11/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « CHIPIRONS I » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27/11/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Garantie en capital à l'échéance.

Préavis minimum de remboursement au gré de l'Émetteur : 5 jours ouvré avant la date de remboursement Anticipé

Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur : 29/11/2027, 28/02/2028, 29/05/2028, 28/08/2028, 27/11/2028, 27/02/2029, 28/05/2029, 27/08/2029, 27/11/2029, 27/02/2030, 27/05/2030, 27/08/2030, 27/11/2030, 27/02/2031, 27/05/2031, 27/08/2031, 27/11/2031, 27/02/2032, 27/05/2032, 27/08/2032, 29/11/2032, 28/02/2033, 27/05/2033, 29/08/2033, 28/11/2033, 27/02/2034, 29/05/2034, 28/08/2034, 27/11/2034, 27/02/2035, 28/05/2035, 27/08/2035, 27/11/2035, 27/02/2036, 27/05/2036, 27/08/2036, 27/11/2036, 27/02/2037, 27/05/2037, 27/08/2037, 27/11/2037, 01/03/2038, 27/05/2038, 27/08/2038. Si ces jours ne sont pas des Jours de Négociation Prévu tel que défini dans le Prospectus de Base, se référer au Prospectus de Base

Date d'échéance : 29/11/2038. Si ce jour n'est pas un Jour de Négociation Prévu tel que défini dans le Prospectus de Base, se référer au Prospectus de Base

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Contrat d'assurance vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation et/ou compte-titres

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

Offre au public donnant lieu à la publication d'un prospectus : Offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) – France

Commission de distribution : Une commission de vente initiale peut être payée et une commission de vente continue sera versée périodiquement à une ou plusieurs parties par Goldman Sachs International ou l'un de ses affiliés (collectivement, « GS ») dans le cadre de cette transaction. La commission de vente continue sera calculée périodiquement jusqu'à un maximum annuel de 1,00% et mise à l'échelle en fonction du dernier cours disponible du titre, tel que déterminé par l'Émetteur. Si ce prix n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit, ce montant sera déterminé par l'Émetteur.

Publication de la valorisation : BLOOMBERG, REUTERS et SIXTELEKURS. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.

Double valorisation : En plus de celle produite par Goldman Sachs International, London, GB, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 27/11/2026 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International, London, GB » dans les avertissements en page suivante.

Agent de calcul : Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts⁽¹⁾. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Code ISIN : FR5272AB1633

(1) Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur

■ AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée. Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

Disponibilité du Prospectus : Le titre de créance CHIPIRONS I décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 13/07/2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue anglaise) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <http://www.gspriips.eu>.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE) 2017/149 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE) 2017/149 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 127 Rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500046

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.